

Ressources humaines

Les urgentistes du CH de Carcassonne appellent à la grève pour obtenir davantage d'effectifs

Publié le 18/11/14 - 12h07 - HOSPIMEDIA

La délégation de l'Amuf du CH de Carcassonne a déposé un préavis de grève illimitée pour le 19 novembre, afin de demander notamment la mise en place d'une ligne supplémentaire aux urgences en 12 heures soit 2,5 ETP médical. Malgré l'annonce par l'ARS Languedoc-Roussillon du déblocage d'une enveloppe de 120 000€, le mouvement annoncé est maintenu.

La délégation de l'Association des médecins urgentistes de France (Amuf) des urgences du CH de Carcassonne (Aude) a déposé un préavis de grève illimitée à compter du 19 novembre, réclamant des effectifs supplémentaires devant "*l'augmentation de 25% de la charge de travail*" dans le service depuis l'ouverture du nouvel hôpital il y a six mois environ (lire ci-contre). Les urgentistes portent trois revendications. Il s'agit de la mise en place d'une ligne supplémentaire en 12 heures à l'accueil des urgences, soit 2,5 équivalents temps plein (ETP) et la demande au prochain semestre de 2 internes de plus aux urgences, soit 8 au total. Ils souhaitent également la reconnaissance de la pénibilité du travail du service des urgences par, d'une part l'abandon de l'outil de gestion du temps de travail médical, Planning PH, et la meilleure valorisation du temps de travail effectué au-delà des obligations de service (de 48 heures), explique à Hospimedia Élodie Paul, déléguée Amuf de Carcassonne. Les urgentistes ont insisté sur le fait qu'il s'agit de demandes minimales et qui, par conséquent, requièrent une décision très rapide, non compatible avec les délais des travaux territoriaux actuellement pilotés par l'ARS, et à ce titre, la première revendication est pour les urgentistes, "*non négociable*". Reçus par la direction du CH le 17 novembre, en présence de représentants de l'ARS Languedoc-Roussillon, les urgentistes n'ont pas considéré comme suffisantes les propositions qui leur ont été faites par les tutelles et ont voté en assemblée générale le 17 au soir une nouvelle fois pour la grève, annonce la déléguée de l'Amuf, qui précise l'ensemble de l'effectif médical a été assigné aux urgences le 19 novembre.

Une enveloppe de 120 000€ proposée par l'ARS

La déléguée de l'Amuf indique que l'ARS a annoncé le déblocage de 120 000 euros, ce qui équivaldrait à un poste de médecin en 12h sur environ trois jours sur sept. Cependant, il manquerait dans ce cas encore 1,5 équivalent temps plein (ETP) médical pour faire face à la charge de travail aux urgences, explique l'Amuf, et la *"direction n'a pu s'engager sur ce point"*. De plus, les deux postes d'internes n'auraient pas été accordés et la discussion sur la pénibilité a été renvoyée à une discussion *"à moyen terme et plus générale pour l'ensemble de la communauté médicale"*, quand l'Amuf souhaite une discussion spécifique sur la pénibilité du travail en temps continu. Le directeur du CH, Bernard Nuytten, a rappelé lors de cette réunion qu'il partageait le constat d'une situation critique aux urgences et d'une inadéquation en l'état actuel des choses entre les missions assurées par l'établissement et les moyens. Il explique à Hospimedia souhaiter une analyse conjointe entre le CH et l'ARS sur les causes de cette situation qui permette une réflexion sur la répartition des moyens sur le territoire de santé du CH de Carcassonne. Il confirme que la hausse de l'activité aux urgences semble s'installer structurellement ces derniers mois (+24% en juin, +7% en juillet, +18% en août, 22% en septembre, et 30% en octobre). *"Nous cherchons différentes solutions, je dois d'ailleurs revoir l'ARS la semaine prochaine"*, indique Bruno Nuytten. *"Je souhaite que le dialogue continue avec les urgentistes, mais vu le contexte contraint, je ne peux créer de poste supplémentaire sans l'accord de l'ARS dans le contexte du contrat de retour à l'équilibre financier"* (Cref), explique le directeur. L'établissement aura réussi à réduire son déficit 2013 qui devrait finalement s'établir à hauteur de 1,6 million d'euros (M€), contre un déficit initialement prévu à hauteur de 2,3 M€ environ dans le cadre du Cref signé avec l'ARS en mai 2013.

La grève n'est pas une "bonne réponse"

Il regrette le maintien du préavis, qui n'est pas *"une bonne réponse"* et ne tient pas compte du geste de l'ARS, qui est *"un 1er pas très positif"*. Il indique cependant *"comprendre les angoisses des urgentistes à l'approche de l'hiver"*, notamment dans un bassin de population qui compte beaucoup de personnes âgées. Le directeur indique que l'ARS a effectivement notifié une enveloppe de 120 000€ pour du renfort en personnel médical. Elle a aussi souligné *"l'importance des travaux relatifs au schéma des urgences qui nécessite la participation de tous les acteurs de santé concernés et des directions des établissements"*. Par ailleurs, le directeur du CH ne se déclare pas fermé à ce qu'il y ait plus d'internes accueillis à l'hôpital, cependant, il

faut que *"leurs missions soient clairement définies"*, et cela suppose une discussion de la communauté médicale dans son ensemble, explique-t-il. La proposition de la direction serait d'intégrer cette création dans le cadre de la montée en charge des diverses activités des urgences (filiale courte, filiale longue). Concernant l'outil de gestion du temps de travail, cela doit également être *"discuté à l'échelle de l'ensemble de l'établissement"*. La direction ne souhaite pas abandonner, dans l'immédiat, cet outil utilisé par l'ensemble des services, mais a rappelé que le schéma directeur des systèmes d'information prévoit l'acquisition d'un nouvel outil de gestion du temps de travail. *"Dans ce cadre, elle sera particulièrement attentive à ce que le suivi du temps de travail des services en temps continu soit bien appréhendé"*, explique le directeur. En outre, la direction a proposé de *"formaliser, dans une charte d'emploi de l'application, des règles de saisie qui permettent d'éviter par exemple que le temps administratif ne soit pas valorisé en temps de jour"*. Au besoin, une réunion sera organisée sur ce sujet entre les urgentistes, la direction, la présidence de la CME afin de déterminer ensemble les modalités d'évolution de l'utilisation de planning PH, explique pour finir Bruno Nuytten.

Caroline Cordier

[Ecrire à l'auteur](#)

Tous droits réservés 2001/2014 — HOSPIMEDIA